



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

📠 03 81 35 18 19

contact@cc-balcons-du-lomont.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Roches-les-Blamont, le 30 janvier 2008

Présents : Pierre CHATELAIN, Bernard OSIOWSKI, Michel TIEFAINE, Bruno PAGGETTI, Christian DEVILLAIRS, Maurice GERARD, Pascal TOURNOUX, Maryse VUILLEMIN, Claude PERROT, Rémi POËTE, Didier PEPIOT, Jean-Claude TIERCIN, Serge DELFILS, Sylviane DOUCELANCE, Patrick JOBARD, Guy SCHERRER, Laurence GRABER, Evelyne MAUGUE, Jean-Claude MOUGIN (Suppléant de Catherine DORGET), Pierre JUILLARD, Gérard BIZE, Jean-Marie GAUME, Christian MAILLARD, Claude OCCIONI, Christian METHOT, Pierre VERPILLOT, Arlette DUBAIL, Jean-Marie LABRIET, Laurent MOREL (Suppléant de Catherine MEUNIER), René BOUVROT, Roselyne VANNIER, Michel JACOTET, Michel BALIZET, Bernard FOURNIER, Georges HABERSTICH, Catherine DUBILLARD, Rémi LAPPRAND, Jean-Claude DUPUIS, Jean-Pierre BRANDELET.

Excusés : Rachida SAOUEL, Jérôme GRIENENBERGER (procuration à Bernard OSIOWSKI), Josiane RAPENNE, Christiane HERZOGG (procuration à Evelyne MAUGUE), Michel REMOND (procuration Jean-Marie GAUME), Yvan MEUNIER, Philippe BOITEUX (procuration à Jean-Claude DUPUIS), Alain CENNI (procuration à Jean-Pierre BRANDELET).

Absents : Pascal BRENET, Jean-Louis WIEDMER.

Le Président ouvre la séance à 20^h. Il demande si chacun des délégués a reçu le dernier compte rendu et sa convocation dans les délais légaux.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Deux personnes s'abstiennent.

Le Président procède à l'élection du secrétaire de séance.

Michel Balizet a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Claude PERROT demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour avec la suppression d'un point (Adhésion Etablissement Public Foncier) et l'ajout de deux points :

- Vote d'une motion pour le Collège
- Plan d'épandage des boues

1. MODIFICATION DES STATUTS.

○ Programme Local de l'Habitat.

M. MOYNAC, Directeur de l'Agence Foncière, avait présenté l'intérêt d'adhérer à l'Etablissement Public Foncier (EPF). Chaque commune peut en bénéficier mais le coût de la participation reste à éclaircir.

Le Président expose qu'afin de pouvoir adhérer à l'EPF, il est nécessaire que la Communauté de communes soit compétente en matière

de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

- de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)
- de Programme Local de l'Habitat (PLH)

Actuellement la Communauté de communes ne dispose pas de la compétence « *Programme Local de l'Habitat* » c'est pourquoi il est proposé d'étendre les compétences de la Communauté de communes en

ajoutant au bloc de compétence « *Logement et Cadre de Vie* » la compétence « *Programme Local de l'Habitat* ». Celle-ci ne prive pas les communes de leur compétence à réaliser du logement social.

Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité la proposition d'extension des compétences de la Communauté de communes en ajoutant au bloc de compétences « *Logement et Cadre de Vie* » la compétence « *Programme Local de l'Habitat* »

○ **Déclaration d'intérêt communautaire du Fort du Lomont**

Le Président expose qu'afin de pouvoir se porter candidat à l'achat du Fort du Lomont, il est nécessaire de modifier les statuts.

Ainsi le Président propose les modifications suivantes des statuts de la Communauté de communes

● **Développement économique :**

- Les actions de développement économiques et touristiques portent sur :

L'étude, la réalisation et la gestion d'équipements immobiliers nécessaires au maintien ou au développement d'une activité économique ou touristique. Sont reconnus d'intérêt communautaire tous les équipements de cette nature (bâtiments relais, immobilier d'entreprise...) créés sur des sites propriété de la Communauté de communes. Sont également reconnus d'intérêt communautaire l'acquisition de biens immobiliers nécessaire au développement de ces activités.

Après délibération le Conseil communautaire accepte à l'unanimité moins trois abstentions la proposition d'extension des compétences de la Communauté de communes telles que proposées par le Président.

Claude PERROT précise qu'il s'agit d'une modification de statuts et qu'il est donc nécessaire de la présenter dans tous les Conseils municipaux. La modification sera effective si elle est votée à la majorité qualifiée.

2. BOUCLE LOCALE DU HAUT DEBIT : ADHESION AU PROJET AIRE URBAINE

Le Président expose que le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU) a décidé, de réaliser une infrastructure de communications électroniques à haut débit couvrant l'ensemble de son territoire y compris le périmètre de la Communauté de communes des Balcons du Lomont. Cette infrastructure se réalisera dans le cadre d'une délégation de service public sous forme de concession. Le déploiement du réseau prévoit un chantier réalisé pendant les années 2008 et 2009. L'objectif de l'opération est de créer les conditions de présence d'offres de services haut débit, soit en fibres optiques, par onde radio (boucle locale radio Wimax), ou soit par couverture satellitaire, diversifiées, concurrentielles, évolutives dans leur performance, dans le souci de rendre, de manière équitable, l'ensemble du territoire de l'Aire urbaine attractif et performant pour que ses acteurs (foyers, entreprises, institutions et associations) puissent s'engager résolument dans les évolutions de la société numérique. Le programme présente un besoin de financement de 18,03 M€. La société concessionnaire assurerait un cofinancement à hauteur de 9,630 M€, soit 53 %, le reste du besoin de financement étant assuré, conformément au cadre légal, par le rassemblement de contributions publiques sous la responsabilité du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine.

Le Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine a, dans ce contexte, sollicité un soutien à hauteur de **83 700 €** auprès de la Communauté de communes des Balcons du Lomont compte tenu de l'intérêt que présente le projet pour son territoire, ses habitants et les entreprises et services publics qui y sont implantés.

Bernard OSIOWSKI demande si les 2 Mo seront réellement garantis pour tous et s'il est suffisant pour disposer de la télévision par ADSL. Marc LACOMBE confirme que les 2MO sont garantis contractuellement avec le prestataire et que suivant les opérateurs et les techniques employées la télévision peut être disponible à partir de 2MO en ADSL uniquement.

Serge DELFILS souligne que si le projet n'est pas adopté ce jour, il sera irréalisable plus tard de part son coût trop élevé pour des communes rurales.

Catherine DUBILLARD interroge sur le délai de réalisation de ce projet. Claude PERROT confirme qu'il est prévu que le réseau soit mis en service début 2009.

Pierre CHATELAIN s'abstiendra en signe de protestation lors du vote car la fibre optique n'arrive pas sur le territoire de la Communauté de communes et qu'une fois de plus, le SMAU pensa davantage aux villes qu'aux communes rurales. La Communauté de communes n'a pas été consultée lors de la réalisation du cahier des charges. Il tient cependant à ajouter que ce serait une erreur de ne pas adhérer au projet.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité (4 abstentions) :

- D'ATTRIBUER au Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine en autorisation de programme une subvention d'investissement de 83 700 €
- D'AUTORISER le Président à signer l'arrêté de mise en œuvre.

3. SYNDICAT DU PAYS DU LOMONT : POSTE D'OLIVIER VIRCONDELET

Le Président rappelle que le poste d'Olivier Vircondelet est partagé entre la Communauté de communes, le Syndicat du Pays du Lomont et Pont de Roide.

Récemment Olivier a obtenu le concours de Technicien Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Le Président expose qu'un poste de technicien supérieur territorial sera ouvert par le Syndicat du Pays du Lomont dans le cadre de sa compétence en matière de Nouvelles Techniques de l'Information.

Par convention, la Communauté de communes a déjà largement bénéficié des compétences du technicien contractuel en poste, c'est pourquoi il est proposé d'établir une nouvelle convention entre le Syndicat du Pays du Lomont, la Communauté de communes des Balcons du Lomont et la commune de Pont de Roide. La participation au financement du poste serait le suivant :

- Syndicat du Pays du Lomont : 50 %
- Communauté de communes des Balcons du Lomont : 29 %
- Commune de Pont de Roide : 21 %

Pascal TOURNOUX s'interroge sur l'avenir du syndicat du Pays du Lomont.

Ce à quoi Claude PERROT répond qu'il est trop tôt pour supprimer le Syndicat et qu'Olivier justifie son existence à lui seul. D'autre part il ajoute que le Syndicat fédère les communes sur des projets touristiques qui pourront être développés.

Christian METHOT note que si Olivier part dans une autre commune, il est possible que la personne qui le remplacera soit moins compétente.

Sylviane DOUCELANCE fait remarquer que suite au questionnaire, 54 personnes se sont inscrites pour l'initiation informatique. En l'occurrence des achats seront peut-être à prévoir.

Claude OCCIONI demande ce que coûtera cette formation aux particuliers.

Il est précisé que celle-ci sera gratuite.

Rémi LAPPRAND rappelle que depuis 2 ans, c'est Olivier qui réalise la mise en pages du Bulletin Info ce qui occasionne quelques économies à la Communauté de communes.

Après délibération, le Conseil

- accepte à l'unanimité la proposition du Président
- autorise la Président à signer l'avenant à la convention.

4. TARIFS DES ORDURES MENAGERES

Jean-Claude DUPUIS responsable de la commission des OM, annonce une sensible baisse du tonnage pour l'année précédente. Or, tenant compte des participations demandées par le SIEVOM de Pont de Roide et de la composition des ménages, la commission propose un tarif de la part à 59,78 € soit un tarif inchangé par rapport à 2007. Le Président reprend le bilan de la Commission et propose d'adopter ce tarif.

Après délibération, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité le tarif de 59,78 € la part. La facturation se fera suivant la grille adoptée lors du vote du règlement.

Projet déchetterie :

Arlette DUBAIL informe que le Bureau d'Etudes doit revoir son chiffrage suite aux plus values constatées. Une déchetterie moins conséquente sera donc étudiée. Une variation du tarif sera à prévoir l'an prochain suite à la construction d'une nouvelle usine d'incinération.

Jean-Claude DUPUIS rappelle que le camion des OM sera changé au mois d'août pour un montant de 150 000 € HT et que le SIEVOM à la recherche d'un chauffeur. Il ajoute également que le Président du SIEVOM a été condamné par le Tribunal Administratif à verser 6 000 € pour préjudice subit à l'agent avec qui il était en litige.

5. QUESTIONS DIVERSES

- Vote du Budget

Le Président interroge le Conseil afin de déterminer si le vote du budget doit intervenir avant ou après les élections.

Pierre CHATELAIN se demande si la nouvelle équipe ne sera pas trop « perdue » face à un budget qu'elle ne connaît pas.

Gérard BIZE se dit plutôt pour un vote post-élections étant donné que ceux qui ne seront plus au conseil ne sont plus parti prenante des orientations futures.

Sylviane DOUCELANCE se dit favorable à un vote précédant les élections puisque les budgets doivent impérativement être votés avant le 15 avril 2008 et que la constitution du Conseil se fera tardivement.

De même, Bruno PAGGETTI se prononce en faveur d'un vote avant élections afin de rendre service aux prochains élus.

Après avoir consulté chacun des élus, la majorité se prononce en faveur d'un vote du budget avant les élections

- Plan d'épandage des boues

Le Président rappelle que le Plan d'Épandage des Boues est en cours de révision à Blamont. Idem à Abbévillers et à Autechaux-Roide. Les communes intéressées pourraient se concerter. Pierre CHATELAIN observe qu'il serait peut-être judicieux d'étendre ce plan à toutes les communes.

- Collège de Blamont

Le Président informe le Conseil qu'une réunion des maires a eu lieu avec le Conseil général à Meslières au sujet du problème de la suppression des collèges.

Jean-Marie BART a fait une lettre au recteur et propose à tous les maires de la signer.

En plus de ce courrier, Claude PERROT propose de voter une motion de soutien qui paraîtra dans la presse et dont une copie sera envoyée au recteur.

A l'unanimité, les élus adoptent la motion.

- Divers

Bruno PAGGETTI, ne se représentant pas aux prochaines élections municipales, remercie l'ensemble des conseillers pour le déroulement de ce mandat et précise combien il a apprécié de travailler avec chacun.

Pierre CHATELAIN fait part de la demande renouvelée par les personnes travaillant en Suisse pour l'ouverture de l'accueil périscolaire à 7h à Abbévillers.

Rappel : la prochaine réunion de la Commission Eau et Environnement est reportée au mardi 12 février à 18h30 à Blamont.

Le Président clôt la séance et invite au verre de l'amitié offert par la Communauté de communes en l'honneur de Marie-Claude BOICHE qui quitte son poste au secrétariat pour retrouver celui de la Commune de Blamont.

Michel BALIZET
Secrétaire de séance